



## **FORMATION INITIALE**

-

## **PROGRAMME DE FORMATION**

## **PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR EDUCATEUR**

---

**Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social SIRET**  
: 509 618 500 00011 – [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire  
Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 [accueil.siteangevin@arifts.fr](mailto:accueil.siteangevin@arifts.fr)  
Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 [accueil.sitenantais@arifts.f](mailto:accueil.sitenantais@arifts.f)



## SOMMAIRE

Présentation de la formation.....	2
Public visé par la formation et prérequis.....	3
Durée de la formation et modalités d'organisation.....	3
Objectifs de la formation.....	4
Méthodes pédagogiques.....	5
Enseignements théoriques.....	6
Formation pratique.....	9
Évaluation de la formation.....	9
1.1 Évaluation de parcours.....	9
1.2 Certifications.....	10

## Présentation de la formation

La formation préparatoire au diplôme d'État de moniteur-éducateur est dispensée en 950 heures de formation et 7 mois (980 heures) de stage.

Elle repose sur :

- un programme structuré autour de domaines de formation construits à partir des domaines de compétences ;

- une complémentarité poussée entre des enseignements théoriques et des stages, dans le cadre d'une pédagogie d'alternance indispensable dans une formation à visée professionnelle.

Orientations générales de la formation théorique :

L'architecture de la formation s'inscrit dans un cadre général d'harmonisation des principaux cursus de formation en travail social qui permet de favoriser la mobilité professionnelle par l'instauration de passerelles et d'allègements de formation réciproques entre les différents diplômes.

Elle articule des domaines de formation liés aux finalités professionnelles.

Orientations générales de la formation terrain :

Les stages réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier. En conséquence, le moniteur-éducateur en formation doit être mis en situation pré-professionnelle pendant les stages.

## Public visé par la formation et prérequis

### 1/ Épreuve d'admissibilité

Les candidats titulaires des diplômes suivants :

- Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV (baccalauréat, DAEU, Brevet Professionnel, etc.) ;
- Diplômes mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur, notamment :
  - Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP) spécialité « activités sociales et vie locale » ;
  - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) « animation sociale » ;
  - Titre professionnel technicien médiation services ;
  - Mention complémentaire aide à domicile ;
  - Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;
  - Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;
  - Diplôme d'Etat d'assistant familial ;
  - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
  - Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- Diplôme européen ou étranger admis réglementairement en dispense du baccalauréat, ou lauréat de l'Institut du Service Civique ;

Les candidats ayant obtenu, l'année précédente, une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à cette épreuve à l'ARIFTS,

Les candidats lauréats de l'Institut de l'Engagement (dans ce cas, joindre la copie du diplôme ou l'attestation de lauréat de l'Institut de l'Engagement).

Sujet de l'épreuve d'admissibilité 2019      Sujet de l'épreuve d'admissibilité 2020

### 2/ Épreuve d'admission

Les candidats titulaires d'un baccalauréat et les candidats déclarés comme admissible suite à l'épreuve d'admissibilité peuvent participer à l'épreuve d'admission.

Un entretien individuel de motivation d'une durée de 20 à 30 minutes, permet au candidat d'exposer son parcours professionnel et personnel et qui a pour objectif d'apprécier l'aptitude à exercer la profession, les motivations, les capacités à entrer en formation, l'adhésion au projet pédagogique de l'ARIFTS, ainsi que la capacité de communication du candidat.

## Durée de la formation et modalités d'organisation

**Durée totale : 1930 heures**

Enseignement théorique : 950 heures

Formation pratique : 980 heures

La formation est organisée en alternant périodes de formation pratiques et théoriques, comprenant des périodes de regroupement en centre de formation et des périodes de formation pratique en sites qualifiants. Un calendrier de l'alternance est fourni à chaque rentrée scolaire.

Répartition des semaines sur 2 ans de formation

	Regroupements en centre de formation	Période de formation pratiques	Congés	Total
<b>ME</b>	29	28	4	<b>61</b>

Date de début : le 16 novembre 2020

Date de fin : le 03 juin 2022

La durée hebdomadaire de la formation, à l'Institut et pendant les périodes de formation pratique, est de 35h. Les séquences de formation à l'Institut se déroulent principalement de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi, hormis pour le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Ces séquences peuvent, pour différentes raisons, être programmées sur d'autres plages horaires, l'amplitude possible étant de 8h à 20h. Des temps d'autoformation et/ou non encadrés sont programmés en dehors de ces horaires. De même, la personne en formation peut, exceptionnellement, être invitée à participer à des événements de formation en soirée (conférences, spectacles, films...) de 20h à 23h et le samedi.

Lieu de la formation : ARIFTS site angevin - 6 rue Georges Morel - 49000 ANGERS  
ou  
ARIFTS site nantais – 10 rue Marion Cahour – 44400 REZÉ

Effectif agréé : 20 personnes

## Objectifs de la formation

La formation au DEME prépare à l'acquisition des compétences définies dans le référentiel professionnel

### Domaine de compétences 1 : Accompagnement social et éducatif spécialisé

Instaurer une relation

Aider à la construction de l'identité et au développement des capacités

Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique

Animer la vie quotidienne au sein de l'établissement ou du service

Concevoir et mener des activités de groupe

### Domaine de compétences 2 : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé

- Observer, rendre compte et contribuer à l'évaluation des situations éducatives
- Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif

### Domaine de compétences 3 : Travail en équipe pluri-professionnelle

- S'inscrire dans un travail d'équipe
- Elaborer, gérer et transmettre de l'information

### Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques institutionnelles

- Etablir une relation professionnelle avec les partenaires
- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet □ Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

## Méthodes pédagogiques

L'accent est mis, tout au long de la formation, sur le parcours de professionnalisation donnant lieu à un accompagnement et à des évaluations régulières par les formateurs.

La référence possible à des méthodes issues des pédagogies actives, de l'andragogie<sup>1</sup>, d'une approche clinique de la formation permettant aux personnes en formation d'être parties prenantes de leur parcours. Parmi les diverses pratiques de pédagogie active, on peut relever:

- la pédagogie de projet: réalisation d'une production concrète qui peut être individuelle ou collective, qui s'apparente à une entreprise mobilisant des compétences multiples et qui permet de produire des apprentissages;-l'autoformation encadrée;
- les mises en situation: jeux de rôles, simulations;
- les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'enseignement (NTICE).

L'accompagnement du parcours de professionnalisation se pense collectivement, dans des instances présentées ci-dessous, et individuellement, par un suivi personnalisé. Il s'appuie sur une parole partagée, à partir de situations vécues (en stage et en centre de formation) pour élaborer une pensée individuelle et collective ; afin de permettre à la personne en formation d'exercer sa responsabilité dans la réalisation de son parcours.

Le suivi individuel est réalisé à partir de la référence, en tant que désignation institutionnelle, d'un formateur responsable de l'accompagnement individuel et collectif de l'étudiant.

Le formateur Groupe de Référence et d'Accompagnement à la Professionnalisation (GRAP) est le référent pendant la durée du parcours de formation, il accompagne chaque étudiant individuellement dans son parcours, tant au niveau des stages qu'au niveau du centre de formation. Il dispose pour ce faire d'un temps forfaitaire de 5h par année et par personne accompagné. Il est garant du bon déroulement du parcours de formation dans le respect des valeurs et principes énoncés ci-dessus.

L'alternance intégrative que met en œuvre l'ARIFTS implique l'intrication<sup>2</sup> et l'articulation étroite de deux acteurs majeurs de la formation: l'Institut de formation et les terrains professionnels. Leur distinction, en même temps que leur complémentarité, renvoie à la co-construction d'une continuité pédagogique qui s'étend de l'expérience, à la réflexion et à l'acquisition de savoirs. Cette alternance vise à favoriser chez les personnes en formation:

- une maturation des apprentissages et de la personnalité au travail
- un développement des compétences définies par les référentiels professionnels

<sup>1</sup> Science et pratique de l'éducation des adultes. *Larousse*

<sup>2</sup> État de ce qui est emmêlé, de choses qui s'enchevêtrent. *Larousse*

-l'appropriation des connaissances et leur mise à l'épreuve dans la dimension de la pratique.

## Enseignements théoriques

Responsable de module	DF	Module	Action de formation	s1	s2	s3	s4
Aurélie Rabault	UT		Soutenance RASES				6
	UT		Soutenances blanches (DF2 et DF3)				6
	UT		Visite de stage (2ème année)			1	

	UT		Dépôt dossier				3
	UT		Suivi individuel	2	3	3	2
	UT		Autoformation (dont atelier écriture et PES))	13	18	15	6
	UT		GRAP	12	12	12	12
	UT		ADP	3	12	12	9
	UT		Présentation documentation + informatique	2			
	UT		Présentation certification	3			
	UT		Réunions institutionnelles	3	3	6	3
	UT		Accueil d'année et de regroupement	3	1	2	0,5
	UT		Validations d'année		0,5		0,5
	UT		Forum vidéo		18		
	UT		Recherche de stage	21	6		
				<b>62</b>	<b>73,5</b>	<b>51</b>	<b>48</b>
AR	1	1	Anthropologie	3	6		
	1	1	Introduction à la psychologie	3			
	1	1	Structuration psychique en référence à la psychanalyse		9	12	9
	1	1	Développement cognitif de l'enfant et de l'adolescent		12	9	
	1	1	Développement physiologique normal	3			
	1	1	Dynamique de groupe			9	9
Véronique Haubois	1	2	Santé			3	
	1	2	Le corps dans la relation éducative	3			
	1	2	Maltraitements : Les maltraitements infantiles		3		
	1	2	Maltraitements : Les abus sexuels		3		
	1	2	Maltraitements : Les maltraitements institutionnelles		3		
	1	2	Psychopathologie			9	9
	1	2	Conduites à risque : Prévention du suicide	3			
	1	2	Conduites à risque : La Toxicomanie	3			

	1	2	Conduites à risque : L'alcoolisme	3			
	1	2	Introduction au handicap	3			
	1	2	L'annonce du handicap	3			
	1	2	Le handicap moteur	3			
	1	2	La déficience intellectuelle	3			
	1	2	Le polyhandicap		3		
	1	2	Le handicap sensoriel		3		
	1	2	Les troubles du spectre autistique		6		
	1	2	Vieillesse et dépendance		3		
	1	2	Violences conjugales et intrafamiliales				3
	1	2	Violence à l'adolescence				3
	1	2	Santé mentale et lien social			3	
Emmanuelle Luzzati	1	3	Sociologie générale	12	15	9	12
	1	3	La problématique migratoire				3
	1	3	Economie générale	3	6	6	6
	1	3	Approche historique du travail social	3			
	1	4	Entretien			6	6
	1	4	Atelier : la relation éducative	6	12	9	9
	1	4	Observation	3	6		
	1	4	Ethique			3	
	1	4	Ethique			6	
AR	1	0	Accompagnement à la Note de Réflexion		3	21	3
				60	93	105	72

Responsable de module	DF	Module	Action de formation	s1	s2	s3	s4
Catherine Iquel	2	1	Approche socio-historique du concept et différents niveaux de projet			3	
	2	1	Projet et vie institutionnelle			3	
	2	1	Conduite d'activité			3	
	2	1	Mise en place d'une activité			27	
	2	1	Pédagogie	12	6		
HA	2	2	Internat		27		
CI	2	2	Place des acteurs dans la vie institutionnelle			3	
	2	2	Place de l'utilisateur dans la construction du projet éducatif et sa mise en œuvre			3	
	2	2	Place des familles			3	

FMG	2	3	Techniques éducatives		30	30	30
CI	2	3	Les médiations (proposer 3 médiations): makaton snozelen médiation animale		6	12	
AR	2	0	Certification - dossier de stage		3		3
				12	72	87	33
VH	3	1	Les notions d'institution, d'organisation et de cadre	3			
	3	1	Présentation du secteur	3			
	3	1	L'urgence ou les IME	3			
	3	1	Foyer pour adultes en situation de handicap	3			
	3	1	Dispositifs de santé mentale ou les ITEP	3			
HA	3	2	Interfilière	9			
EL	3	2	L'équipe et ses différents modes de fonctionnement			9	12
	3	2	Ecrits professionnels : approche générale	3	3		
	3	2	Ecrits professionnels : TD		6	6	3
	3	2	Psycho du travail				3
	3	2	NTIC				3
CI	3	0	Accompagnement Dossier thématique	6	15	3	
				33	24	18	21
Anne Nail	4	1	Introduction au droit	3			
	4	1	Les associations	3			
	4	1	La Loi 2002-2	3			
	4	1	La Loi 2007 - protection de l'enfance	6			
	4	1	La loi de 2005 - handicap	6			
	4	1	L'autorité parentale		3		
	4	1	La loi 2005 contre les exclusions	3			
	4	1	Les Mineurs non-accompagnés				3
	4	1	La protection des majeurs				3
	4	1	Le secret professionnel			3	
	4	1	Le juge des enfants				3
	4	1	La maison de la justice et du droit				3
	4	1	TD Cadre juridique	3	15		
	4	1	Restitution TD Cadre juridique		12		
	AR	4	2	Travail en réseau et en partenariat			
4		2	Entraînement épreuves et restitution DC 4		1,5	3	3



				<b>27</b>	<b>31,5</b>	<b>6</b>	<b>21</b>
<b>TOTAL</b>				<b>194</b>	<b>294</b>	<b>267</b>	<b>195</b>
<b>TOTAL FORMATION</b>							<b>950</b>

## Formation pratique

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

## Évaluation de la formation

### 1.1 Évaluation de parcours

Les écrits supports à ces évaluations sont majoritairement effectués au cours des périodes de formation pratique (stages). A chaque période de formation pratique, les étudiants sont amenés à formaliser progressivement les éléments constitutifs de l'acte professionnel.

Les travaux écrits contribuent à cette démarche. Ces écrits se construisent tout au long de chaque période. En cela il importe qu'ils constituent une base d'échanges avec le référent professionnel et le formateur référent Groupe de Référence et d'Accompagnement à la Professionnalisation (GRAP).

Les écrits seront évalués

- soit de façon formative,
- soit dans le cadre des évaluations liées au contrôle continu comptant pour la note finale du Diplôme d'Etat. Une note de 0 à 20 sera posée,
- soit dans le cadre de la validation des modules ECTS. Un commentaire sera apposé en complément de la notification de validation ou non validation.

Pour la formation préparatoire au Diplôme d'État de Moniteur Éducateur, les évaluations dites formatives de type validations sont réparties comme suit :

Semestre 1 :

- Un écrit confirmant son choix professionnel remis lors d'un entretien individuel avec le référent ARIFTS

- Une fiche de lecture ...
- Une « auto-évaluation » ...

## 1.2 Certifications

L'obtention du diplôme d'État est soumise à la réussite aux épreuves définies dans le référentiel de certification. Deux épreuves sont prévues dans chaque domaine de formation comme présenté cidessous. Un jury plénier, présidée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, délivre le diplôme à l'issue des épreuves.

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Cadre de l'épreuve
DC1	DC 1.1 Soutenance orale d'une note de réflexion	Epreuve en centre d'examen
	DC 1.2 Entretien oral réalisé sur le terrain	Epreuve en centre d'examen
DC2	DC 2 Entretien à partir du dossier de stage	Epreuve en centre d'examen
DC3	DC 3.1 Entretien à partir d'un dossier thématique	Epreuve en centre d'examen
	DC 3.2 Entretien oral réalisé sur le terrain	Epreuve en centre d'examen
DC4	DC 4.1 Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles	Epreuve en centre d'examen
	DC 4.2 Evaluation d'un écrit sur le cadre institutionnel et la position du ME	Epreuve en cours de formation